

# Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020

Distr. générale  
26 août 2022  
Français  
Original : anglais

New York, 1<sup>er</sup>-26 août 2022

## Décision relative au prochain cycle d'examen

(adoptée à la 13<sup>e</sup> séance plénière, le 26 août 2022)

La dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 décide :

- a) Que la onzième Conférence d'examen se tiendra en 2026 à New York ;
- b) Que la première session du Comité préparatoire de la onzième Conférence d'examen se tiendra en 2023 à Vienne, la deuxième session en 2024 à Genève et la troisième session en 2025 à New York ;
- c) De créer un groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen du Traité, ouvert à tous les États parties, sur la base de ce qui suit :
  - i) Le groupe de travail se réunira à une date la plus proche possible du début de la première réunion du Comité préparatoire de la onzième Conférence d'examen, afin d'examiner et de formuler à l'intention du Comité des recommandations quant aux mesures qui permettraient d'améliorer l'efficacité, l'efficience, la transparence, la conformité au principe de responsabilité, la coordination et la continuité du processus d'examen du Traité ;
  - ii) Le groupe de travail fonctionnera selon le règlement intérieur de la dixième Conférence d'examen, qui sera appliqué *mutatis mutandis* ;
  - iii) Le Secrétariat, en concertation avec les États parties et le président désigné ou la présidente désignée de la première réunion du Comité préparatoire, facilitera la prise d'une décision sur le lieu et la durée des travaux du groupe de travail et fournira auxdits États une estimation des coûts afférents au groupe de travail, lesquels seront financés au moyen d'une contribution ponctuelle des États parties.

